

Régine Le Jan

Professeure émérite à Paris I La Sorbonne

Amitié et haine entre émotion, lien social et lien politique : genèse d'un projet

Régine Le Jan est une éminente spécialiste d'histoire du haut moyen âge, et plus précisément de l'histoire des femmes, de la famille, de la parenté, des élites et de l'expression des émotions. Elle occupe la chair d'histoire médiévale à l'université Paris I depuis 2002, et est également directrice du Master Histoire et Anthropologie des mondes médiévaux et modernes. Régine Le Jan a aussi été présidente de Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public (SHMESP) de 2001 à 2010. Elle a aussi été directrice du Laboratoire de Médiévisique Occidentale de Paris (LAMOP). Régine Le Jan fait aussi partie du collège doctoral franco-allemand de Francfort et du jury de concours de l'École des Chartes. Elle a participé à de nombreux programmes de recherche, dont *Transformation of the Roman World*, et elle coorganise d'autres programmes tel que le *Texts and Identities in Early Middle Ages*. Enfin, elle est détentrice du prix Gobert de l'Académie Nationale.

Régine Le Jan nous a fait l'honneur et le plaisir de venir nous parler de ses méthodes de travail et de l'évolution de sa recherche depuis sa thèse d'état, et en particulier des recherches qui l'occupent aujourd'hui. Lors de la publication de son ouvrage, *Famille et pouvoir dans le monde franc*, à la suite de sa thèse, le contexte historiographique était assez marqué par le structuralisme, sur le modèle des travaux menés par Georges Duby. Mais très vite, Régine Le Jan a dévié ses axes de recherches et ses méthodes, vers l'anthropologie sociale à travers notamment le concept polymorphe de parenté. En effet, la parenté recouvre différentes dimensions d'ordre juridique (et jusqu'alors les historiens ne percevaient ce concept qu'à travers cette entrée), d'ordre pratique (c'est-à-dire la manière de vivre la parenté), d'ordre politique et social mais aussi religieux. En sus, le groupe de parenté a souvent des contours relativement flous, il est difficile à définir, en particulier en raison du caractère cognatique du droit. Souvent, le concept de parenté est associé à celui de l'amitié, et se superpose à celui-ci, à travers la notion de parenté pratique (c'est-à-dire, dès que l'on sort de la parenté restreinte, et sans rentrer dans la parenté spirituelle). Pour Régine Le Jan, il y avait donc ici matière à creuser : dans quelles mesure repenser l'amitié dans les sociétés du haut moyen âge ?

Cependant, il est difficile d'étudier l'amitié en tant que telle, sans s'appuyer sur un contexte long prenant racine dans l'antiquité. Ses premières recherches commencent au VII^e siècle, en laissant de côté les sources antérieures, puisque la matrice du haut moyen âge est celle de l'antiquité tardive. Il s'agit ici de voir de comment les valeurs morales de l'amitié antique ont été intégrées ou transformées par le christianisme et intégrées par les élites guerrières du haut moyen âge. Si l'amitié a été le fondement de la *res publica* antique et idéale, pensée comme un collectif d'amis engagés dans le développement de la cité et dans des devoirs réciproques, dans des pratiques communes, et partageant les mêmes valeurs, à partir d'une tradition grecque, la question est celle-ci : cette amitié a-t-elle disparue avec la chute de l'empire, pour réapparaître au XII^e siècle ? La réponse est sans doute, non.

En effet, l'amitié n'est pas seulement une valeur et un lien social, mais aussi un sentiment semblable à l'amour et à la haine. Il n'y a pas d'amitié sans bienveillance, et la haine sépare et pousse autant à la socialisation (on s'unit contre quelqu'un). L'amitié n'est pas une relation horizontale, mais plutôt une multitude de réseaux qui s'entrecroisent et de relations verticales qui tendent à hiérarchiser et à assurer une domination. Ainsi, l'amitié et la haine participent à la construction des valeurs, des représentations et des idéels d'une société. La figure et les valeurs

de l'ami, ainsi que celles de l'ennemi, structurent la société : par exemple, la vengeance est structurante dans les sociétés où l'état ne la monopolise pas, et cela pose la question du rôle identitaire de la vengeance et plus largement de l'ennemi dans les sociétés du haut moyen âge. Mais comment des sociétés guerrières peuvent prôner l'amour de la paix et tenir la vengeance comme structurante ?

Les sources les plus accessibles sont principalement les sources narratives, diplomatiques et mémorielles qui concernent presque exclusivement le monde des élites et des hommes. Régine Le Jan a délimité trois axes de recherches : d'abord, la manière dont ses valeurs se combinent pour assurer une sorte de pacte social ; ensuite, les formes prises par ses émotions ; enfin, la façon dont ces émotions s'inscrivent dans le champ politique. Et ces différents axes s'insèrent dans les grands renouvellements historiographiques de ces dernières années. Premièrement, le champ des émotions et de l'affectivité. En effet, les émotions suscitent des réactions physiques perçues, exprimées et régulées, qui sont différentes dans le temps et selon les milieux sociaux et le genre. Elles rendent donc compte de la socialisation et de la hiérarchisation des sujets qui cautionnent ou contournent les valeurs qu'ils ont intériorisés. Ainsi, l'expression des émotions est vécue à l'intérieure d'un ordre symbolique sans forcément y voir une perspective évolutionniste.

Deuxièmement, le champ de la subjectivité. Il s'agit ici d'évoquer le débat récurrent sur la conscience individuelle des sujets au moyen âge, et sur leur imbrication trop importante dans le monde communautaire. En effet, les sujets ont un statut, un nom, des appartenances culturelles et sociales, mais il est assez difficile de les distinguer les uns des autres (notamment en raison des prénoms identiques). Les actions du sujet s'inscrivent dans un cadre communautaire, il est identifiable à travers ce cadre. En conséquent, il est compliqué d'avoir accès à l'expression de la subjectivité des sujets médiévaux. De plus, les sujets s'expriment peu de manière directe. Il reste cependant possible d'appréhender leur subjectivité par le biais d'écrits concernant d'autres personnes : on pense par exemple aux lettres d'amitié, mais également aux actes de donations pieuses, écrites à la première personne, assorties de préambules, qui bien que s'appuyant sur des modèles, sont susceptibles de dévoiler des informations. Pour autant, aucun texte ne relève d'une sphère que nous pourrions appeler « privée ». Tous sont destinés à un public. Mais faut-il en conclure que les sujets ne s'y exprimaient pas sincèrement ? En effet, les auteurs médiévaux suivent les règles et représentations de leur temps ; mais les émotions de l'auteur peuvent être perçues si on contextualise le discours, si on possède la bonne grille de lecture. En guise d'exemple, Régine Le Jan cite la lettre de Eginhard à l'intention de Louis le Pieux qui évoque les pleurs de Charlemagne lors de la mort de ses fils et de son ami, le pape Hadrien. Pour elle, il est normal que Charlemagne les pleure publiquement dans la mesure où cela lui permet de s'identifier aux valeurs collectives de l'élite franque (pour qui il est normal de pleurer). Après sa mort, Eginhard s'en sert donc pour imposer un modèle de concorde familiale au moment où les tensions grandissent. Ainsi, savoir si les émotions affichent réellement la réalité intérieure du sujet n'est pas ce qui est ici recherché : en fait, elles permettent de comprendre la nature des relations.

Troisièmement, le champ de la relationnalité. Si on s'appuie sur la notion de « personne relationnelle », développée par Jérôme Baschet, les relations précèdent l'être, la personne est divisible en autant de relations et d'identités qu'elle a, contrairement à l'individu (notion contemporaine et non applicable à la période médiévale) qui est un être non divisible. Le sujet médiéval est un être en relation, et il n'existe qu'à travers cette seule identité. La relationnalité permet ainsi de comprendre comment les sociétés utilisent les affectes (amitié et haine) pour exprimer leurs relations sociales, pour qualifier les personnes.

Quatrièmement, le champ de l'ontologie. Cette dernière permet d'expliquer comment ces affectes sont ressentis, exprimés, utilisés. Chaque élément existe uniquement par rapport au tout ; ce qui induit et demande un pouvoir politico-religieux capable de maintenir chaque élément à sa place. Cet appareil organisationnel est organisé dès le IV^e siècle par les empereurs chrétiens, et se poursuit au IX^e par les carolingiens et au XII^e par les grégoriens, dans une espèce de société-église, pensée de manière analogique.

Ainsi, bien que les sources soient délicates à traiter, et les concepts à manier avec prudence, le travail de recherche effectué par Régine Le Jan semble déjà nous apporter de nombreuses réponses au sujet de l'amitié. Dans l'équation de cet affecte, une variable reste néanmoins inconnue : l'expression du sentiment amical envers les animaux.

Philippe Boutry (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). « Le cimetière des animaux d'Asnières ». (24/11/21)

Philippe Boutry est un historien français spécialiste de l'histoire religieuse du XIX^e siècle.

Professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, il mène des recherches sur l'histoire et l'anthropologie religieuse de la France contemporaine, l'histoire de la Révolution et du XIX^e siècle français et l'histoire de la Papauté.

Son intervention porte sur le cimetière des animaux d'Asnières. Lieu particulier, ce cimetière permet une double approche anthropologique car sa naissance suscite le débat en raison de sa ressemblance avec un cimetière humain et suscite une polémique autour de la dimension religieuse que cette pratique pourrait engendrer. Aujourd'hui, la place de l'animal en histoire est repensée sous un angle nouveau, celui de la sensibilité animale, concept très contemporain.

Présentation et description du cimetière

Situé en bord de Seine à une dizaine de kilomètres de Paris, le cimetière des animaux d'Asnières s'étend sur 1200m² et constitue une sorte de jardin monumental verdoyant avec sa grille imposante en fer forgé sur laquelle le visiteur peut lire « 1899 », date de sa création ainsi que la mention « Cimetière des chiens ». Ce cimetière obtient un statut municipal en 1987 et est classé comme monument historique par le département des Hauts de Seine. L'entrée du cimetière accueille les visiteurs avec un grand monument en l'honneur de Barry, chien saint-Bernard et dont la plaque commémorative précise « Il sauva la vie à 40 personnes... il fut tué par la 41^{ème} ! ». Nous pouvons également y noter la présence d'une plaque en l'honneur de Gabriel, le cheval blanc de Marguerite Durand, co-fondatrice de ce cimetière.

Cet endroit est conçu avec le dispositif classique d'un cimetière urbain du XIX^e siècle, composé d'un rectangle de pelouse de 800 mètres de long et d'un parcours assez rectiligne. Il existe peu de cimetières semblables, Le Pet high park à Londres est créé en 1884 pour les chiens de l'aristocratie mais il ferme en 1903. Une nécropole pour chevaux est inaugurée en 1826 près de Saint-Petersbourg mais son activité a aujourd'hui cessé et un cimetière pour animaux domestiques est construit en 2019 à Bruxelles. Après un siècle d'existence, le cimetière d'Asnières est encore aujourd'hui bien entretenu. 80% des animaux qui y sont inhumés sont des chiens et des chats, mais d'autres animaux y sont enterrés tels que des chevaux, des bœufs, des oiseaux... Cette pratique est essentiellement féminine et bien que la plupart des propriétaires d'animaux enterrés dans ce cimetière soient issus d'une catégorie sociale modeste, le coût d'une inhumation reste élevé, en 2009 il fallait déboursier environ 4000 euros pour une concession de 20m² sur une durée de 20 ans, sans compter les frais d'entretien et la taxe d'inhumation de la commune.

Création et fondateurs

Ce lieu est inauguré en 1899, mais la création du cimetière des animaux d'Asnières débute en 1898. Cet endroit voit le jour à l'initiative de Georges Harmois, entrepreneur en publication, spécialiste du divorce et philanthrope avec la fondation en 1901 de « La maison des pauvres », fondation venant en aide aux déshérités. Nombre de personnalités en vue de l'époque participent à cet élan de solidarité, à l'image de la Princesse de Monaco, l'écrivain Jules Lemaître ou encore le médecin Maurice Bouchard. En 1898, il crée également la revue « L'Ami des chiens ». Il est immédiatement rejoint dans la fondation du cimetière par Marguerite Durand, 35 ans et alors au sommet de sa gloire. Originaire de la campagne, elle entre au conservatoire de la comédie française en 1879 et joue notamment aux côtés des frères Coquelin, stars de l'époque. Elle quitte le milieu de la comédie en 1888 et épouse l'avocat et député boulangiste Georges Laguerre et s'adonne ainsi à sa deuxième passion : la politique. Marguerite Durand a une autre passion ; le journalisme. Elle participe à la propagande boulangiste et après son divorce elle passe dès 1897 dans le camp des Dreyfusards et assiste au tribunal de Rennes au jugement d'Alfred Dreyfus. Au cours des années 1890 elle consacre sa vie au féminisme et couvre notamment l'affaire des Suffragettes anglaises et crée en 1897 le journal « La Fronde », composé uniquement de femmes. Elle évolue ensuite vers la gauche laïque et anticléricale et compte parmi les proches de René Viviani, ministre du travail de Georges Clémenceau.

Caractéristiques des sépultures

Ce cimetière offre des sépultures de petites tailles, à l'exception de quelques monuments importants. L'onomastique y est très variée, on y trouve également des photos des animaux de leur vivant parfois accompagnés de leurs propriétaires. Ces derniers laissent souvent des fleurs ou de petits objets pour orner la sépulture de leur compagnon disparu. Les épitaphes affectives sont très nombreuses, assimilant souvent l'animal à l'humain, mentionnant par exemple : « Pattes et mains jointes, nous avons vécu neuf années d'amour et de complicité, mais aussi de souffrances »¹, partageant parfois les épreuves de la vie de leurs propriétaires pour lesquels ils étaient parfois le « seul compagnon », le « seul ami »². Ainsi, comme le souligne dans son article Bérénice Gaillemine, ces inscriptions témoignent donc du lien étroit qui unissait l'homme à l'animal, des liens de complicité, voire d'amitié, d'anthropomorphisme remettant presque en cause ici la société humaine. Pour Bérénice Gaillemine, il s'agit dès le XIX^e siècle, d'une relation de réciprocité entre l'Homme et l'animal et dans laquelle l'Homme entretient une relation contractuelle basée sur un système

1 Bérénice GAILLEMIN, « Vivre et construire la mort des animaux. Le cimetière d'Asnières », dans *Ethnologie française*, XXXIX, 2009/3, p.495-507.

2 *Ibid.*

d'équivalence où l'animal pourrait se substituer à un enfant. Des bénédictions sont également organisées en la chapelle sainte-Rita du 5^e arrondissement. Le gardien du cimetière confirme également que la Toussaint constitue un moment important lors duquel l'âme de l'animal est souvent invoquée à l'exemple de ces quelques mots : « Que ton éternité reçoive une caresse ». Cependant, très peu de signes religieux sont présents, à l'exception d'objets liés à saint-François sur quelques sépultures d'oiseaux, soulevant la question de la place de l'animal et de son âme au sein de la religion.

Un endroit qui fait polémique

La création de ce cimetière ne laisse pas indifférent et suscite des réactions diverses. Alors que certaines personnes ne peuvent pas être inhumées de façon décente, certains s'émeuvent de l'importance accordée aux animaux, à l'image de l'essayiste et romancier Léon Bloy, qui dénonce l'existence d'un tel endroit en déclarant :

« Oui, les chiens ont un cimetière, un vrai et beau cimetière avec [...] monuments plus ou moins somptueux et même fosse commune pour les idolâtres, économes, mais surtout, on le suppose, pour que les pauvres appartenant à l'espèce humaine soient mieux insultés »³.

Tandis que certains décrivent cette initiative, d'autres saluent cette action qui vise à l'instauration d'une hygiène meilleure dans la ville, ce cimetière évitant de laisser les cadavres d'animaux dans la rue ou dans le canal et évitant ainsi les dangers sanitaires liés à la décomposition des corps⁴.

Le second objectif de cet endroit est aussi celui de récompenser les animaux qui nous accompagnent dans notre quotidien, comme Georges Harmois le fit remarquer à l'écrivain et journaliste Serge Basset :

« Au point de vue sentiment, n'a-t-il pas mérité de reposer en paix quelque part, et de dissoudre paisiblement, sous des fleurs, le brave chien qui nous aide, qui nous sert, qui nous défend, qui a souvent consolé son maître ou lui a sauvé la vie ? »⁵ »

Et face au scepticisme de son visiteur, Georges Harmois l'emmène examiner ces curieuses sépultures d'un peu plus près. D'autres personnes saluent cette initiative et soulignent justement son aspect salvateur en matière d'hygiène par « la grande utilité hygiénique de l'œuvre entreprise par M.Harmois [...] »⁶ à l'image de Set et de son article dans le Figaro qui insistent sur les défaillances de la loi concernant l'inhumation animale⁷. D'autres en revanche qualifient cette entreprise de

3 Léon BLOY, « Les deux cimetières », dans *Le sang du pauvre*, Juven, Paris, 1909, chapitre XIX.

4 Serge BASSET, « Au cimetière des chiens », *Le Figaro*, numéro du 9 octobre 1908.

5 *Ibid.*

6 Set, « La vie de Paris. Une visite au cimetière des chiens », dans *Le Figaro* du 3 août 1902.

7 « La loi défend vigoureusement de jeter le corps à la voirie, elle défend de le jeter à l'eau, elle défend tout ! M.Harmois [...] lorsque l'idée lui en vint, alla perfidement rendre visite à divers commissaires de police de Paris, et leur déclara le décès d'un chien imaginaire, leur demandant ce qu'il devait faire. Tous avouèrent, sous diverses formes, l'impossibilité où ils se trouvaient de lui répondre. D'aucuns l'accusèrent d'indiscrétion, d'autres prirent fort mal la chose et lui déclarèrent que son cas était grave. », *Ibid.*

« sensiblerie sacrilège » à l'image de Prosper Gérard qui dénonce le fait d'accorder des pratiques chrétiennes à des êtres considérés comme étant inférieurs à l'Homme⁸. Cette idée d'infériorité de l'animal par rapport à l'Homme est également avancée par M.de Cassagnac, rédacteur anti dreyfusard du journal « Le Pays », dans le journal « La Croix ». Ce dernier déclare effectivement que :

« Quand je compare l'humanité à la race canine, je me crois le devoir d'attribuer à l'homme une supériorité hiérarchique vis-à-vis du chien »⁹.

Il insiste également, tout comme Léon Bloy après lui, sur le fait qu'une attention toute particulière soit accordée à l'inhumation des chiens alors que des personnes ne peuvent disposer d'une sépulture digne en déclarant :

« [...] avant de me préoccuper d'un cimetière de chiens, je m'attendris plutôt sur le pauvre père de famille, sur l'enfant, sur la mère, qui n'ont pas de quoi s'acheter une place au cimetière et dont la pelle du fossoyeur jettera les os au vent [...]»¹⁰ »

Ces articles posent donc une question sensible, celle de la dimension religieuse d'une telle initiative, peut-on enterrer un animal comme on enterre un Homme ? Il convient de consulter les sources scripturaires pour répondre à cette question. Dans la Bible, il est rapporté que Dieu créa l'homme à son image, mâle et femelle et qu'il leur dit :

« Soyez féconds et prolifiques, remplissez la terre et dominez-la. Soumettez les poissons de la mer, les oiseaux du ciel et toute bête qui remue sur la terre !¹¹ »

Ainsi, la position de l'Homme sur l'animal du point de vue religieux est claire, l'Homme est supérieur à l'animal, même si certains saints sont associés aux animaux (Saint-François et les oiseaux, saint-Jérôme et le lion) et même si l'Ancien Testament est favorable aux animaux, notamment avec l'épisode de l'Arche de Noé mais dans lequel la supériorité de l'Homme sur les animaux est affirmée, tout comme dans l'épisode de Daniel dans la fosse aux lions par exemple.

La place et la sensibilité de l'animal en question

Alors que la place de l'animal en tant qu'être vivant doté de sensibilité est plus qu'actuelle aujourd'hui, il convient de se pencher sur sa condition au XIX^e siècle.

Il y eut très longtemps une seule loi statuant sur la condition animale, en l'occurrence la loi Grammont du 2 juillet 1850. Ce général est très attaché aux chevaux et est très attristé de voir que beaucoup sont maltraités. D'ailleurs, Victor Hugo dénonce lui aussi la maltraitance des équidés dans

8 « Le mot sacrilège est bien énergique, et c'est à deux fois qu'on y regarde avant de l'employer, mais n'est-il pas de mise ici ? Eh quoi ! Nous avons pieusement conservé, malgré toutes nos infidélités qui ne se comptent plus, très vivace, très fidèle et très religieux encore, le culte de nos pauvres morts, et voilà qu'on veut singer d'une façon grotesque, ce culte si chrétien ! », Prosper GERALD, « Sensiblerie sacrilège », dans *L'univers* du 17 septembre 1900.

9 « Les cimetières pour chiens », Propos de M. de Cassagnac recueillis par *La Croix* du 15 avril 1899.

10 *Ibid.*

11 *Genèse*, 1. 20-31, Récit de la Création.

un poème édifiant¹². Le général Grammont tente alors de faire passer cette loi qui prévoit une amende en cas de maltraitance sur des animaux domestiques et une peine de prison en cas de récidive. Mais il peine à faire valider cette loi en raison d'une division entre la gauche et la droite conservatrice et catholique. En effet, il se confronte ici à un problème de culture, à la réticence des catholiques vis-à-vis de la sensibilité animale. La gauche est elle aussi divisée car une partie souhaite conserver les corridas dans le Sud et les combats de coqs dans le Nord. Après les protestations, la loi Grammont est finalement validée.

Une deuxième loi, celle du 21 juin 1898 est votée. Aujourd'hui oubliée, elle figure dans les articles 264 et 266 du Code Rural et prévoit que les animaux peuvent être enterrés dans une fosse située à 100 mètres des habitations avec une couche de terre d'un mètre d'épaisseur. Il s'agit alors de la première loi législative concernant l'inhumation des animaux. Cette loi permet notamment à Georges Harmois de mettre en place son projet de société anonyme de cimetière animalier.

Cependant, deux éléments peuvent expliquer la mentalité culturelle du XIX^e siècle et l'importance accordée au cimetière d'Asnières. La première est la thèse de Darwin sur l'évolution des espèces qui expose un *continuum* entre la création de l'animal et la création de l'Homme. Ensuite, la montée en puissance de la morale laïque qui interroge davantage la question animale, comme le suggère Louis Liard, professeur de philosophie et recteur de l'académie de Caen et directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique de 1884 à 1902. Ce dernier affirme que l'on peut utiliser les animaux pour nos besoins mais que nous ne devons pas les maltraiter et leur infliger des douleurs inutiles¹³, entrant ainsi en contradiction avec la vision de l'animal

« machine » exposée par René Descartes. Ainsi, dès le XIX^e siècle, tout le monde est confronté à la question de la sensibilité animale, même les enfants auxquels sont dispensés des cours sur cette notion, comme nous pouvons le constater dans le *Manuel d'éducation morale, civique et sociale. Cours moyen et Supérieur*¹⁴, dans lequel est exposé les progrès effectués dans nos rapports avec les animaux depuis « les temps antiques » et affirme que :

« Envers les animaux mêmes nous devons être bons. Ils souffrent eux aussi, quand on les maltraite ; et à faire souffrir de pauvres êtres sans défense il y a de la cruauté indigne d'un être raisonnable et bon »¹⁵.

12 Victor HUGO, *Le roulier et son cheval, Melancholia* (daté de Paris, juillet 1838), *Les Contemplations* (1856), Livre III, *Les Luites et les rêves*, poème II.

13 Louis LIARD, « Comment nous devons traiter les animaux », *Morale et enseignement civique à l'usage des écoles primaires*, Paris, Cerf, 1883, p.95-97.

14 *Manuel d'éducation morale, civique et sociale. Cours moyen et Supérieur*, Paris, Bibliothèque d'Éducation, 1901.

15 *Ibid.*

Table ronde et conclusion

Le cimetière pour chiens d'Asnières constitue une sorte de transaction marquée par son temps entre hygiène publique, une idée nouvelle de la sensibilité animale, les relations entre l'Homme et l'animal et les interdits religieux.

Ce cimetière rencontre finalement un succès mitigé et n'a pas été agrandi depuis, même s'il est toujours en activité aujourd'hui. Les propriétaires des animaux enterrés dans cet endroit n'appartenaient pas forcément à une classe sociale particulière mais cette pratique reflète une certaine féminisation, notamment en lien avec le veuvage et la présence d'angelots et autres signes d'affection qui montrent la place qu'ils occupaient auprès de leurs maîtres. Peu de tombes sont conservées, seules celles des animaux célèbres le sont, notamment celles des animaux utilisés lors de la Grande guerre ou encore celles des chiens policiers.

Le nom du propriétaire n'est pas mentionné, seul le nom de l'animal figure sur le monument. Il subsiste sans doute un *decorum* et une procédure spécifique lors de l'ensevelissement de l'animal, mais il est interdit d'organiser des cérémonies et d'avoir recours à des pratiques cimenteriales et religieuses. Il paraît donc étonnant qu'une bénédiction d'animaux vivants soit effectuée dans les campagnes comme à Sainte-Rita par exemple. L'Église refuse d'accorder une dimension religieuse lors de l'inhumation des animaux car elle peut considérer qu'ils sont dotés d'une certaine sensibilité mais qu'ils sont dépourvus d'âme. Cela explique donc l'absence de signes religieux sur les tombes. Cette réticence des autorités ecclésiastiques peut-elle s'expliquer par le souvenir des déviances et des excès dans le culte de certains fidèles, notamment au cours de l'époque médiévale, lorsque des animaux ont été élevés au rang de saints, à l'image de Saint-Guinefort, lévrier qui, selon la légende, aurait sauvé un nourrisson menacé par un serpent mais qui fut tué par le père qui croyait que le chien voulait s'attaquer à l'enfant, avant de comprendre, en voyant le cadavre du reptile dans le berceau, que le chien venait de sauver son fils¹⁶.

Aujourd'hui encore la question de la sensibilité animale est un sujet brûlant et les débats autour de notre comportement et de nos pratiques envers eux, suscitent toujours d'âpres discussions.

Anne-Sophie Potel,
M2 Histoire, civilisations, patrimoine

16. Jean-Claude SCHMITT, *Le saint lévrier : Guinefort, guérisseur d'enfants depuis le XIIIe siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Bibliothèque d'ethnologie historique », 1979.

Mercredi 8 décembre 2021 : Maurice Sartre (Université de Tours)

Autour du livre *Le Bateau de Palmyre. Quand les mondes anciens se rencontraient. VI^e siècle av. J.-C./VI^e siècle ap. J.-C.*, Paris, Tallandier, 2021.

M. Sartre expose les enjeux de son livre en citant Benedetto Croce : « Il n’y a d’histoire que contemporaine ». Le temps présent déplace le questionnaire et enrichit la réflexion de l’historien. Dans notre monde globalisé, est-il ainsi possible d’écrire une histoire de la « mondialisation » antique ? Les termes de mondialisation et de globalisation sont excessifs, mais les terres de l’ancien monde – un monde plus vaste que ce que l’on croyait, qui se dilate au cours de la période considérée – sont alors connectées, et la curiosité porte à s’interroger sur les acteurs et l’intensité des contacts, ou encore sur le degré de connaissance de l’autre. Quels sont les méthodes et les moyens permettant d’étudier cette histoire, et pour quels résultats ?

Les sources mises en œuvre appartiennent à différentes catégories. Les récits de voyages imaginaires ou romanesques comportent des éléments vécus, mais, imprégnés par le mythe et la légende, ils sont difficiles à utiliser. Les récits de voyages réels fournissent des informations plus fiables, mais ils ne sont connus que par des auteurs postérieurs, qui parfois les déforment ou les contestent. Ainsi du récit du voyage de Pythéas, Grec de Marseille, sans doute découvreur, à la fin du IV^e siècle avant notre ère, des terres les plus septentrionales de l’Europe, dont on ne conserve que des fragments transmis par Diodore de Sicile et Strabon, deux autorités qui accusent toutefois Pythéas d’être « le plus menteur des hommes » et d’être l’auteur d’un récit imaginaire. Hérodote, pour sa part, relate une expédition qui nous serait inconnue sans son témoignage : à la fin du VII^e siècle avant notre ère, un équipage de Phéniciens aurait été chargé par le pharaon Nécho de vérifier s’il était possible de contourner l’Afrique par le Sud. Un seul navire aurait regagné la Méditerranée, trois ans plus tard : Hérodote est sceptique face à l’affirmation de l’équipage qui aurait rapporté avoir eu le soleil à sa droite en naviguant vers l’ouest, ce qui passe aujourd’hui plutôt pour un indice de la véracité du récit.

D’autres sources permettent une connaissance directe, ainsi le *Périple de la mer Érythrée* (écrit vers 40-70 de notre ère), qui décrit avec précision la mer Rouge, l’océan Indien et le golfe Persique. Les données de ce texte témoignent du degré de connaissance de ces espaces au I^{er} siècle, mais il constitue une exception. De même, un texte transmis par Ptolémée évoque le voyage qu’aurait organisé au I^{er} siècle de notre ère un marchand syrien en direction du pays des Sères, dans le bassin du Tarim, témoignant des connexions du monde gréco-romain avec l’Asie centrale.

Cependant, les informations les plus directes, concernant en particulier les connexions affectant l’espace de l’océan Indien, sont apportées par les données archéologiques. Pendant longtemps, il s’est agi de trouvailles fortuites, mais les fouilles se sont multipliées (sur les côtes de la mer Rouge, de l’Arabie du Sud, de l’Afrique orientale, de l’Inde), et leurs résultats apportent la confirmation de la réalité des échanges. Aux îles Farasân, au sud de la mer Rouge, à une distance de plus de 1000 km de la province d’Égypte, a été mise au jour une inscription qui est une dédicace à l’empereur Antonin le Pieux, au nom d’un détachement d’une légion cantonné dans l’archipel, à *portus Ferresanus*. Ce détachement était chargé d’assurer la sécurité des échanges dans cette partie de la mer Rouge, entre l’Égypte et l’océan Indien. La découverte d’une grotte sur l’île de Socotra a révélé de nombreuses inscriptions indiennes ainsi qu’une tablette de bois sur laquelle a été gravé un texte en araméen et en écriture palmyrénienne, daté du III^e siècle de notre ère. Cette inscription peut être rapprochée d’un bas-relief du temple de Bêl à Palmyre représentant un bateau, preuves du rôle que jouaient les Palmyréniens dans le commerce entre la Méditerranée, la Mésopotamie, l’Arabie et l’océan Indien.

L’une des difficultés est ici de pratiquer une histoire « à parts égales », ambition qui ne peut être satisfaite. Pour décentrer le regard sur ces connexions, il faudrait disposer de sources « barbares », mais une partie des populations concernées n’a pas l’usage de l’écrit. Les sources

chinoises évoquent cependant le monde occidental, le *Da Qin*, c'est-à-dire sinon l'Empire romain du moins le Proche-Orient soumis à Rome ; les deux mondes entretiennent des relations ténues et indirectes. Au total, le monde ancien n'est pas un monde globalisé, mais un monde connecté, constitué de centres et de périphéries. Les sources évoquent parfois une exploration sans conséquence. Les connexions les plus actives sont celles qui pouvaient procurer un bénéfice, c'est-à-dire avant tout celles de l'océan Indien. Au total, les zones de contact correspondent aux « charnières du monde » telles que les évoquait Dion de Pruse.

Mercredi 9 février 2022 : Marie Favereau (Université Paris Nanterre)

Nouvelles perspectives sur l'histoire des Mongols. Autour du livre *The Horde. How the Mongols changed the world*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 2021.

Le propos de M. Favereau porte prioritairement sur la Horde d'Or, laquelle correspond au quart nord-ouest du vaste espace constitué par l'Empire mongol, empire nomade et non centralisé. Il s'agit des territoires passés sous le contrôle de Jochi, le fils aîné du fondateur de l'Empire mongol, Gengis Khan (mort en 1227), et gouvernés par ses descendants, membres de la dynastie des Jochides. La Horde d'Or est incluse dans l'Empire, constitué de plusieurs ensembles connectés (État du Grand Khan, khanat de Djaghataï, Ilkhanat), mais conservant une forte unité jusqu'au milieu du XIV^e siècle, contrairement à ce qui était affirmé naguère.

La Horde d'Or reste un sujet peu traité. La période correspondante était autrefois désignée dans l'historiographie russe par l'expression de « joug tatar », et considérée comme une période sombre. Les conceptions ont beaucoup changé : à partir de 1991, l'intérêt pour l'histoire de l'Empire mongol est allé croissant dans les républiques d'Asie centrale par exemple, non sans considérations d'ordre politique.

Les sources qui permettent d'écrire cette histoire sont dispersées, mais variées et abondantes, contrairement aux présupposés. Les actes de la chancellerie mongole, rédigés en différents alphabets, sont des ordres émanant du pouvoir souverain : ils permettent d'étudier le fonctionnement administratif et politique de chacun des ensembles constitutifs de l'Empire. Des traités, conservés dans les archives italiennes, donnent accès aux échanges diplomatiques. Aucune chronique dynastique n'a été conservée pour la Horde d'Or, mais certaines chroniques postérieures (du XVI^e siècle), fondées sur des sources plus anciennes, offrent un regard sur les événements politiques marquants. La numismatique démontre le rôle fédérateur joué par la monnaie au sein de l'Empire (il en va de même du système de la poste). Les ajustements avec le système monétaire de chaque région conquise traduisent également les dynamiques d'intégration des autres peuples.

Les monuments datant de la période mongole sont peu nombreux. Les sources mentionnent nombre de villes, et il existe des restes de structures urbaines, mais les villes ne constituaient pas un enjeu pour les Mongols : elles ont pu être abandonnées et les matériaux réutilisés. L'archéologie a mis au jour de nombreuses tombes, et permis d'intégrer l'étude des objets à l'enquête. Une même esthétique de cour se retrouve dans l'ensemble de l'espace mongol, ce qui atteste d'une certaine unité culturelle. D'autre part, l'observation du paysage (en tenant compte des changements qui l'ont affecté au fil du temps) permet de comprendre l'organisation des axes de déplacement principaux des nomades. Ce déplacement, lent et régulier, suivait principalement les cours d'eau.

L'attention prêtée au lexique permet de décrire les structures politiques et sociales. Le concept de lignage est ainsi préférable au terme de tribu. La société est fondée sur les lignages, qui revendiquent chacun un ancêtre commun, et concluent entre eux des alliances. De même, le

terme de khanat est absent des sources mongoles : il est utilisé par les secrétaires persans, qui sont des sédentaires. En revanche, *ulus* est un vocable pertinent, qui désigne à la fois un peuple et son territoire. Le mot le plus important est celui de horde. Sous différentes formes, il entre dans les langues étrangères au XIII^e siècle sans faire l'objet d'une traduction, car il correspond à une forme originale d'organisation politique. La horde, en effet, ce n'est pas seulement le campement, mais aussi l'ensemble de l'administration qui entoure le souverain. Les hordes, hiérarchisées, sont mobiles.

L'étude de la Horde d'Or et de ses spécificités, au sein des empires nomades, vient enrichir la réflexion sur le répertoire des formes politiques. Ce système de gouvernement est en partie régi par la conservation des usages propres à chaque région, et par l'imposition, choisie ou subie, de traits politiques ou culturels communs à l'ensemble de l'Empire. Les débats historiographiques actuels, prometteurs, portent ainsi sur le nomadisme en tant que régime politique, sur le processus d'islamisation, sur l'influence exercée par les Mongols sur les principautés russes, et sur le « grand échange mongol », l'Empire ayant constitué un espace de circulation des hommes, des marchandises et des informations.